



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation académique à l'éducation artistique  
et à l'action culturelle  
Daac**

Rectorat de l'académie de Créteil

Créteil, le 4 février 2021

**Délégation académique à  
l'éducation artistique et à  
l'action culturelle**

Affaire suivie par :  
Yves Guinchat  
Tél : 01 57 02 66 59  
Mél : [yves.guinchat@ac-creteil.fr](mailto:yves.guinchat@ac-creteil.fr)

Le délégué académique à l'éducation  
artistique et à l'action culturelle

à

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)  
[daac.ac-creteil.fr](http://daac.ac-creteil.fr)

Mesdames, Messieurs les professeurs

s/c Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

**Objet : recrutement d'un professeur relais en structure culturelle.**

**La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle recrute un professeur relais pour le musée du Louvre**

(profil de mission et conditions en annexe).

Les missions de professeur relais sont définies dans le [BO n°15 du 15 avril 2010](#).

**L'appel à candidature est ouvert aux enseignants titulaires en poste fixe dans l'académie de Créteil.** La mission est rémunérée en Indemnités pour mission particulière (IMP). Le début de la mission sera effectif dès le recrutement.

Les enseignants candidats doivent envoyer un CV et une lettre de motivation

- par courrier **avant le jeudi 4 mars 2021** à  
Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, DAAC  
Rectorat de Créteil  
4, rue Georges Enesco  
94010 Créteil CEDEX
- par courrier électronique **avant le dimanche 7 mars 2021** à [yves.guinchat@ac-creteil.fr](mailto:yves.guinchat@ac-creteil.fr) et [ce.daac@ac-creteil.fr](mailto:ce.daac@ac-creteil.fr)

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Yves GUINCHAT à la Daac : 01 57 02 66 59, [yves.guinchat@ac-creteil.fr](mailto:yves.guinchat@ac-creteil.fr).

Jean-Jacques PAYSANT



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ANNEXE

**DIRECTION DES RELATIONS EXTÉRIEURES  
SOUS-DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS ET DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
SERVICE ÉDUCATION, DÉMOCRATISATION ET ACCESSIBILITÉ  
PROFESSEUR RELAIS**

**Le musée du Louvre** est un établissement public administratif, sous tutelle du ministère de la Culture, regroupant le musée national du Louvre, le musée national Eugène Delacroix et le Jardin des Tuileries. La fréquentation du musée a atteint en 2019 plus de 10 millions de visiteurs pour une surface totale de 210 000 m<sup>2</sup> dont 68 600 m<sup>2</sup> sont consacrés aux espaces d'expositions. Environ 2 300 agents travaillent au musée.

Au sein de la **direction des Relations extérieures** et de la **sous-direction du développement des publics et de l'éducation artistique et culturelle**, le service **éducation, démocratisation et accessibilité** met en œuvre les projets et programmes à destination des publics cibles prioritaires du musée, relevant des secteurs de l'éducation, du champ social, du handicap. Il propose des formations, des partenariats, des actions hors-les-murs, des actions de promotion dédiées. Le service est notamment l'interlocuteur privilégié de l'éducation nationale.

**Profil recherché :** enseignant toute discipline, volontaire et opérationnel, sensibilisé aux problématiques de l'éducation artistique et culturelle et partageant les projets et les objectifs du Louvre.

- **Savoir-faire :**

- expérience dans la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle en équipe et en partenariat ;
- expertise en pédagogie, besoins éducatifs particulier (social, handicap) ;
- expertise dans le domaine de la formation et de la formation de formateurs.

- **Connaissances :**

- connaissances en histoire de l'art ;
- connaissance des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

- **Qualités personnelles :**

- grand sens du travail en équipe ;
- mobilité, réactivité et adaptabilité ;
- opérationnalité et capacité à intégrer les règles et le cadre administratifs, juridiques et financiers d'un établissement public national.

**Missions principales :**

Le professeur relais aura pour mission, en liaison avec la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle :

- de repérer et d'accompagner les équipes pédagogiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'éducation artistique et culturelle notamment à l'échelle territoriale en lien, via la Daac, avec les DSDEN : conseil aux enseignants, suivi des projets, accompagnement des dispositifs EAC dans le respect de la charte de l'EAC et des cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif ;
- d'informer la communauté éducative des activités et des ressources proposées par le Louvre ;



## ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- de contribuer à produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques. Participation à des comités éditoriaux pour production de pistes de visites et d'activités, de dossiers thématiques : conseil sur les liens à établir avec les programmes d'enseignement ;

- de contribuer à la formation initiale et continue des enseignants : participation à la définition des besoins en formation en fonction des besoins repérés sur le terrain ; participation à l'élaboration des outils et supports de formation produits par le service.

### **Professeur relais de la Daac**

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la Daac de Créteil et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau et aux rencontres du groupe de travail « *Arts visuels* » de la Daac.

Il devient aussi relais de la Daac au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la Daac via le conseiller du domaine concerné.

### **Conditions**

**L'appel à candidature est ouvert aux enseignants titulaires en poste fixe dans l'académie de Créteil.**

La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [Décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignante ou l'enseignant percevra pour une année scolaire complète trois Indemnités de missions particulières (IMP)<sup>1</sup> ce qui équivaut à trois fois deux heures de travail hebdomadaire pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles.

Le volume d'IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur-relais est soumise à un bilan d'activité.

Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

Le professeur relais travaillera auprès de la sous-direction du développement des publics de l'éducation artistique et culturelle (Service éducation, démocratisation et accessibilité)

Pour toute information :

#### **Contact à la DAAC :**

Yves Guinchat, réseau des professeurs relais : [yves.guinchat@ac-creteil.fr](mailto:yves.guinchat@ac-creteil.fr) – 01 57 02 66 59

---

<sup>1</sup> Une IMP = 1250 €